

Mobiles : 110.000 numéros portés en un mois

Lancée le 21 mai dernier, la portabilité du numéro mobile à 10 jours est un succès selon le GIE EGP (Groupement d'intérêt économique Entité de gestion de la portabilité) . En un mois, 110.000 numéros ont ainsi été portés. Les abonnés ont répondu présents grâce à des délais plus courts.

Longtemps repoussée et à l'origine prévue pour le 1er janvier 2007, la mesure permettra à un abonné mobile de changer d'opérateur sans toutefois abandonner son numéro. Le tout dans une période qui n'excédera pas dix jours contre deux mois jusqu'à aujourd'hui.

La mesure, réclamée de longue date, devrait ravir les MVNO (les opérateurs virtuels). La portabilité, déjà appliquée dans de nombreux pays, stimulerait la concurrence et favoriserait l'essor des opérateurs virtuels qui ne représentent que 3,4% du marché en France.

Les opérateurs rapellent que ce système a été particulièrement complexe à mettre en oeuvre. Il a fallu à la fois développer le système central exploité par le GIE EGP, et, pour chacun des opérateurs, faire des développements sur son système d'information pour s'adapter au nouveau processus. Près de six mois de tests ont été nécessaires avec tous les systèmes interconnectés pour mettre au point l'ensemble du dispositif. Tous les systèmes devaient en effet être mis en service simultanément, et ceci sans interrompre l'ancien dispositif qui fonctionnait depuis juin 2003 jusqu'à la mise en service du nouveau.

Pour autant, il en faudra plus pour déverrouiller le marché : rappelons que Orange et SFR se partagent environ 85% du marché.

Depuis 2003, seuls 1,1 million de numéros ont été portés. Une goutte d'eau dans l'océan des 50 millions d'utilisateurs de mobile. Le gouvernement table sur 6 millions de numéros portés par an, soit 12% du marché.

L'association UFC Que Choisir rappelle que « dans d'autre pays d'Europe, les consommateurs attendent moins dix jours ». Joël Dufour, administrateur de l'association s'avoue « déçu » par des professionnels de la téléphonie mobile. Selon lui, « les opérateurs ont encore du mal à réduire résiliation, préavis et facturation à 10 jours ». Le grand perdant face à ces blocages s'avère être le consommateur « qui ne pouvant quitter son opérateur plus tôt, doit régler deux factures ». Pourtant précédemment tout coïncidait. Le premier projet de loi liait préavis et résiliation du contrat. « La loi n'est pas passée », déplore Joël Dufour. « A cause des élections approchantes sans doute » glisse t-il.